



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 AVRIL 2015**

Étaient présents : Pierre-Henri CHANAL (à partir de 18h45), Mélusine COELHO, Stéphanie ELDIN, François GARCIA, Agnès GOLFIER, Françoise HERPIN, Jean LARUE, Véronique LOUIS, Allain MASSOT, Claude TENDIL, Serge VALLOS (11)

Excusés : (0)

Procurations : (0)

Secrétaire de séance : Jean LARUE

Isabelle CHOLVY, secrétaire de mairie, est présente à cette séance du conseil municipal.

Madame Véronique LOUIS, Maire, constate que le quorum est atteint, et ouvre la séance du conseil municipal à dix-huit heures et trente cinq minutes.

Elle rappelle l'ordre du jour :

I- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2015

II- Points soumis au vote

1) Affaires budgétaires :

Budget primitif 2015 (BP) : les ressources dont les taxes locales, les dépenses prévisionnelles, les subventions aux associations

2) Opposition au renouvellement du permis du bassin ALES concernant la société « Mouvoil » pour l'exploration et l'exploitation des gaz de schistes

III- Questions diverses et points d'information

Présentation du rapport annuel concernant le service public d'eau potable

I- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2015

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2015 est adopté à l'**unanimité des présents (10)**, Pierre-Henri CHANAL n'ayant pas encore rejoint la séance.

II- Points soumis au vote (délibérations)

Pierre-Henri CHANAL rejoint les membres du conseil à 18h45, celui-ci est alors au complet (11)

1) Délibération N° 01-a-10/04/2015

OBJET : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale en 2015, nonobstant l'augmentation décidée par l'Etat de 0,9% sur la valeur locative de base, et cela pour plusieurs raisons :

-la conjoncture économique n'est toujours pas satisfaisante,

-la baisse de la dotation forfaitaire (DGF) est compensée par une hausse de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation, la commune n'est pas impactée et peut compter sur une dotation équivalente à l'an passé,

-la communauté de communes « Berg et Coiron » a voté une hausse de la fiscalité locale pour la part communautaire, pour compenser une baisse importante de sa dotation, ce qui aura une répercussion directe sur ces 4 taxes,

-cette année, la commune fait une pose dans les investissements et n'a pas fait appel à l'aide de l'Etat (DETR), lorsque cette subvention est sollicitée, il est nécessaire que la commune réalise un effort fiscal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Décide d'appliquer pour 2015 les mêmes taux d'imposition qu'en 2014, soit :

- Taxe d'habitation : 12,41%

- Taxe foncière (bâti) : 7,42%

- Taxe foncière (non bâti) : 64,41%

- Cotisation foncière des entreprises : 18,35%

Délibération N° 01-b-10/04/2015

OBJET : Vote du Budget Primitif 2015 pour la Commune

Cette proposition de budget, présentée par Madame la Maire, a été préparée et discutée en commission Budget par l'ensemble des conseillers municipaux.

Section de fonctionnement :

Dépenses : Report des chiffres de l'an passé avec des ajustements dans certains chapitres notamment au chapitre 011 : la ligne « voies et réseaux » passe de 10 000 à 51 000€ pour la réfection des voies communales ; les frais d'affranchissement passent de 800 à 1 200€ malgré la dématérialisation, chapitre 023 : le virement à la section Investissement augmente de 32 515 à 46 875€ ; au chapitre 012 « charges de personnel » : augmentation sensible due à l'embauche ponctuelle d'un archiviste et d'une montée d'échelon des trois agents municipaux (ancienneté) et charges afférentes. D'autres diminuent : ligne « énergie électricité » en baisse de 800€, dû au remplacement de l'éclairage public (basse tension) ; les achats de prestations de services passent de 16 500 à 14 000€ (contribution pour la scolarisation des enfants dans les écoles de Villeneuve de Berg).

Recettes : Supérieures à l'an passé, dû au fait d'un report du résultat d'exploitation qui de 42 844 passe à 65 435€ ; plus 3 900€ au chapitre 70 ; plus 10 000€ au chapitre 73 (impôts et taxes), en produits exceptionnels 19 576€ d'indemnisation de notre assurance MAIF pour la restauration des peintures murales de l'abside de l'église.

La section de fonctionnement s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 297 803 €.

Section d'investissement :

Dépenses : près de 2/3 des dépenses sont constitués du report de l'an passé soit 248 333€ pour solder en grande partie des opérations déjà réalisées (église, enfouissement réseaux secs au hameau des Salelles, éclairage public, site internet) et poursuivre les projets déjà identifiés tels que les places de l'église et de la mairie, la salle des fêtes. Dans les propositions 2015 deux dépenses non prévues s'imposent, ce sont : la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme pour 20 000€ estimés et les dégâts d'orage pour 25 000€. Un complément de 32 000€ sur l'opération « cœur de village » (places de l'église et de la mairie)

Recettes : les reports de 2014 constituent 45% des recettes, auxquels s'ajoutent le virement de la section de fonctionnement de 46 875€ plus l'excédent de fonctionnement capitalisé 15 993€ ainsi que le solde d'exécution d'investissement 2014 de 55 864€ ; les subventions attendues du Département, de l'Etat et de la Région sur les projets : « cœur de village », PLU, dégâts d'orage et salle des fêtes.

La section d'investissement s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 391 710 €.

Vote des subventions aux associations extérieures au village:

Madame la Maire propose de reconduire la liste des associations bénéficiaires de l'an passé à laquelle s'ajoute une demande de la part de la Maison Familiale Rurale de Montluel où est scolarisé un enfant du village. François Garcia, d'accord sur le fond, fait remarquer que le montant demandé ne soit pas laissé à la libre appréciation du conseil. Agnès GOLFIER souhaiterait que la commune participe également à la Banque Alimentaire à hauteur de 50€.

Les membres présents acceptent ces propositions et votent à l'**unanimité** la liste des subventions aux associations telles qu'annexées au compte rendu.

Au terme de cet exposé, Madame la Maire met au vote le budget primitif pour 2015 présenté équilibré pour les deux sections comme suit :

- section de fonctionnement : **297 803,00€**
- section d'investissement : **391 710,00€**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Adopte le budget primitif de la Commune pour 2015

2) Délibération N° 02 - 10/04/2015

OBJET : Opposition au renouvellement du permis du bassin ALES concernant la société « Mouvoil »

Le vendredi 30 août 2013, les élus de l'Ardèche étaient nombreux devant la Préfecture de Nîmes pour apporter leur soutien aux 15 collègues ardéchois et gardois directement concernés par le Permis du bassin d'Alès.

Ce jour-là était remis officiellement le rapport d'expertise devant lever le doute sur ce permis détenu par la société Mouvoil, permis d'hydrocarbures considérées non conventionnelles avant la loi de juillet 2011, devenues conventionnelles après promulgation de la loi.

Ce rapport était commandité par le Ministère de l'Ecologie suite à une réunion organisée en octobre 2012 au Ministère, réunion à laquelle participait une délégation d'élus et de représentants de collectifs ardéchois et gardois. Lors de cette réunion, Madame Delphine Batho, alors Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie, avait bien perçu l'ambiguïté de ce permis et annoncé la création d'une mission d'expertise indépendante pour déterminer la nature exacte de ce permis et en tirer les conséquences.

Plus de 2 ans après cette entrevue et plus d'un an et demi après la remise du rapport d'expertise, force est de constater que l'ambiguïté de ce permis n'a jamais été levée et que l'Etat ne l'a jamais abrogé.

Ce permis arrivant à expiration au début de ce mois de mars 2015, une demande de prorogation a vraisemblablement été déposée par l'entreprise Mouvoil.

Nous, élus de la Commune de SAINT MAURICE D'IBIE, solidaires des habitants et élus des Communes de Beaulieu, Bessas, St-Sauveur-de-Cruzières, Vagnas directement impliqués par le Permis du Bassin d'Alès demandons expressément à Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, de bien vouloir s'opposer à son renouvellement.

Voté à l'**unanimité**.

III - Questions diverses et points d'information

-Présentation du rapport 2013 sur le **service public de l'eau potable** :

Mélusine COELHO expose la synthèse qu'elle a réalisée de ce rapport de près de 70 pages.

Ce rapport est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

Pour améliorer la rentabilité du réseau AEP, le SIVOM « Olivier de Serres » envisage, cette année, le remplacement de conduites d'eau depuis le Pont de Chazelle (sur le Rounel) en direction de Villeneuve de Berg sur un peu plus de trois kilomètres.

-Le Conseil Régional Rhône-Alpes vient de valider le programme d'actions prévu pour les 5 années à venir concernant la **protection et valorisation de la vallée de l'Ibie** et par là-même d'accorder les subventions attendues. C'est l'aboutissement de 4 années de travail de concertation et d'élaboration, il s'agit d'une très bonne nouvelle pour notre vallée.

-Vendredi prochain, 17 avril 2015, dans le cadre de la mise en conformité du **Plan Local d'Urbanisme**, les conseillers Municipaux disponibles sont invités à une réunion de travail avec le CAUE (Conseil architecture, urbanisme et environnement) pour finaliser et valider le cahier des charges en prévision de l'appel d'offres.

-Madame la Maire informe le Conseil qu'un panneau d'interdiction de stationner a subi des dégradations au hameau des Salelles (tag). Elle rappelle que l'atteinte à un bien communal, qui plus est lorsqu'il s'agit de signalétique routière, est un délit pénal. Cet acte est stupide, elle rappelle que ces équipements représentent un coût non négligeable pour la commune.

N'ayant plus de questions, Madame la Maire clôt le conseil municipal à 20H32.

La parole est alors donnée au public :

Frédéric FARGIER fait remarquer que les dates de fermeture de la RD 558 ne sont pas identiques sur la presse locale et sur les panneaux du Conseil Général. Jean LARUE répond que lui aussi a fait le même constat et que dès lundi un correctif sera adressé au Dauphiné Libéré et à La Tribune.

Françoise OROZCO demande si dans le budget a bien été prévue la cotisation annuelle en faveur de la SPA. Madame la Maire lui confirme cette cotisation qui est de 1 €/par habitant. La SPA, sise à Lavilledieu, remplit la fonction de fourrière pour la Commune.

Françoise OROZCO signale que probablement un essaim d'abeilles est en train de s'installer derrière les volets du local des archives. Jean Larue répond que la vérification sera réalisée.

Frédéric FARGIER demande s'il est possible de mettre une couche de gravier dans les allées du cimetière pour lui donner un aspect plus propre. Jean LARUE répond que cette solution est envisagée depuis quelques temps, mais pour un bon résultat cela nécessite le décaissement des allées, la pose d'un feutre anti-racines pour éviter la repousse de l'herbe et la mise en place d'au moins 6 à 8 cm de gravier stérile.

Cela passera par un projet global de remise en état du cimetière y compris le portail d'entrée et les murs périphériques. François GARCIA souhaiterait que le parement des murs périphériques soit de couleur homogène. Claude TENDIL ajoute qu'en ce moment un petit groupe de travail élabore le règlement du cimetière et doit faire des propositions sur l'aménagement du lieu et de ses abords. Cela pourra être réalisé dès que le budget le permettra.

N'ayant plus d'autres questions, la séance est levée à 20h50.

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 13-04-2015

Véronique LOUIS
Maire